

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	12^{ème}
Nom de site	DAUMESNIL	Numéro	93U8
Adresse du site	18, boulevard Picpus	Hauteur	R+10 (39,30 m)
Bailleur de l'immeuble	Social RATP Habitat	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	03/09/2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine	03/04/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine	15/06/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 60° , 160° et 270° .		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	6° à 12°
Estimation	60° < 2V/m ; 160° < 5V/m ; 270° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes panneaux par 6 antennes panneaux dont 3 antennes inactives.
Zone technique	Des modules et armoires techniques seront ajoutés sur la zone technique.
Hauteur antennes/sol	38,18 m pour les antennes actives 39,19 m pour les antennes inactives

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

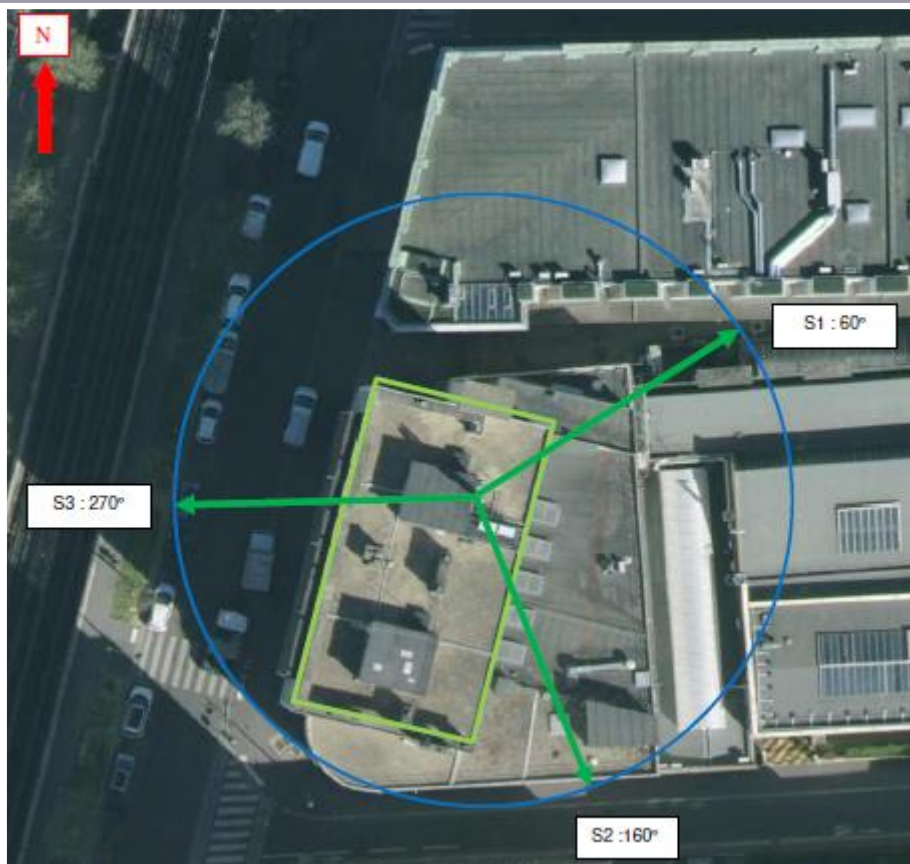
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

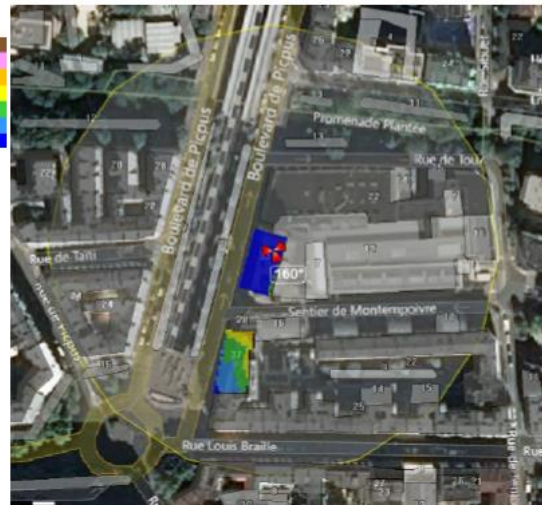
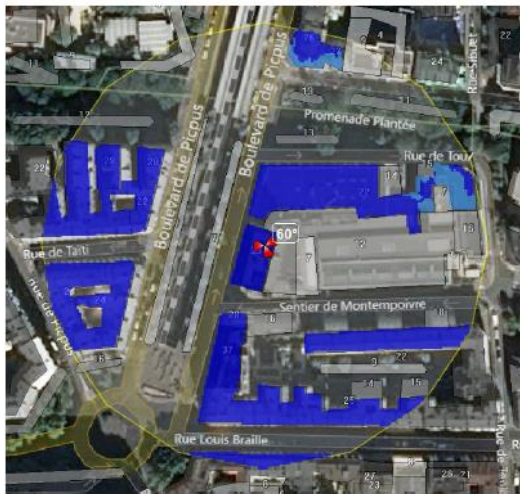
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5m.



	Azimut 60°	Azimut 160°	Azimut 270°
Niveau maximal	Entre 1 et 2 V/m	Entre 4 et 5 V/m	Entre 3 et 4 V/m
Hauteur	19.5m	28.5m	22.5m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 60°



AZIMUT 160°



AZIMUT 270°

